



Site internet : <http://www.lsfh.ca/>

Liste des règlements de la LSFH

Commissaire de la ligue

Éric Hénault (Blue Jackets de Columbus)

Comité de la ligue LSFH les membres sont ;

- *Mario Mongrain (Canadiens de Montréal)*
- *Darren Mongrais (Flames de Calgary)*
- *François Grimard (Flyers de Philadelphie)*
- *Éric Latulippe (Jets de Winnipeg)*
- *Éric Hénault (Blue Jackets de Columbus)*

Comité Red Flag les membres sont ;

- *Jean-Luc Aluisi (Red Wings de Détroit)*
- *Hugo Vincent (Rangers de New York)*
- *Francis Larocque (Ducks d'Anaheim)*
- *William Hénault (Kings de Los Angeles)*
- *Éric Latulippe (Jets de Winnipeg)*
- *Éric Hénault (Blue Jackets de Columbus)*

01. Obligation de la ligue

La LSFH est une ligue de hockey simulé, qui se veut la plus réaliste possible en comparaison avec la Ligue Nationale de Hockey (NHL). Le tout en créant une atmosphère de camaraderie, transparence, et de RESPECT.

Les matchs seront simulés par un logiciel de simulation nommé STHS SIMULATEUR.

02. Obligation d'un directeur général

La participation active, un intérêt réel en participant aux différentes activités du comité, journal, articles, sondages etc. Il est essentiel de la part des Directeurs Généraux de garder contact avec les autres D.G. en répondant à tous leurs courriels concernant la ligue. Il est nécessaire de suivre les règles avec respect et courtoisie.

Responsable de mettre la meilleure équipe sur la glace en tout temps. C'est-à-dire, la composition des joueurs ayant la meilleure cotes overall de sa formation entière . Chaque équipe devra mettre dans sa formation pro.

1- 10 attaquants ayant les meilleures cotes overall.

2- 5 défenseurs ayant les meilleures cotes overall.

3- 2 gardiens ayant les meilleures cotes overall.

Chaque Directeur Général doit posséder une adresse courriel électronique personnel. Et devra s'inscrire sur application choisi par le comité pour le chat room de la ligue.

Un non-respect d'une obligation d'un DG pourrait amener à une expulsion de la LSFH.

03. Obligation d'un comité exécutif

La ligue se doit combler les postes des équipes sous tutelle. Dans un délai raisonnable. Toute tutelle sera gérée par le commissaire ou un membre de la ligue choisi. Le commissaire / comité pourrait prendre une décision pour redorer l'image d'une équipe plus faible afin de tenir un balancement dans la LSFH. Les UFA et les équipes tutelles pourraient servir de banque pour un rebalancement mineur jusqu'à satisfaction du comité.

Un règlement pourrait être changé au cours d'une saison si le commissaire ou le comité en juge nécessaire.

04. Échange équipe tutelle

Si un DG désire déménager dans une autre ville sous tutelle, il devra en faire la demande au commissaire. La demande sera analysée et une décision sera prise par le commissaire.

05. Horaires des simulations

L'horaire de simulation établi est entre 16h00 et 18h00 chaque jour. Le commissaire vous avisera de tout changement d'horaire de simulation advenant un inconvénient.

06. Alignement de votre formation

Chaque Directeur Général devra envoyer leur alignement avant 16h00 (simulation) pour la journée de sa partie. Les envois trios se font par le client STSH (100% sur) ou par le site dans la section webclient (à vos risques). Lors de l'envoi des trios un minimum de joueur par position est requis : Comprenant minimum 20 joueurs. (3 Centres/3 Ailiers Gauches/3 Ailiers Droits/6 Défenseurs et 2 Gardiens)

07. Composition d'une franchise

Chaque concession est constituée d'une formation professionnelle (Pro) et d'une formation mineure (École). Le nombre minimum de contrats pour une concession est de 46, son maximum est de 55. Comprenant obligatoirement 5 gardiens de but. Le nombre de joueurs total pour une concession (Sous contrat et sans contrat ***Prospects***) est maximum 90 joueurs. La formation Pro doit être composée par un minimum de 20 joueurs incluant 2 gardiens de but et un maximum de 23 joueurs. La formation école est limitée de 23 à 37 joueurs selon le nombre de contrats octroyés par la formation. Chacune des concessions doit obligatoirement habiller un minimum de 12 attaquants, 6 défenseurs et de 2 gardiens de but dans chacune de ses formations PRO et ÉCOLE. Advenant un non conforme de son alignement, le DG sera responsable de mettre sa formation conforme avant la prochaine simulation advenant le contraire le directeur pourrait voir un joueur soit subir les conséquences d'un ballottage ou future ballottage. En aucun cas la ligue sera tenue responsable de la perte d'un joueur. Les deux gardiens de but dans la formation Pro devront être les deux meilleurs (Overall) de la concession. Le 3ème gardien s'il y a lieu, n'est pas obligé d'avoir le 3ème meilleur overall peut être n'importe lequel du reste de la formation.

Après la date limite des transactions : Les formations pourront avoir plus de 23 joueurs dans leur équipe pro mais ne pourront dépasser la masse salariale fixée par la LSFH.

08. 2ème gardien pro et club école

Le gardien de but #1 de la formation professionnelle ainsi que la formation école devra jouer un maximum de 64 parties comme débutant. Donc le 2^e gardien devra avoir joué dans 18 parties minimum pour chacune des formations. Si c'est règle n'est pas respecter le gardien but #1 ainsi que le joueur avec un plus grand overall sera suspendu pour 15 parties. Saison régulière et séries incluses.

09. Salaire

Le salaire de la LSFH suivra ceux de la NHL. (Référence Puck Pédia AVV salarial.) Les années de salaire de la LSFH seront un an en arrière de celles de la NHL.

10. Masse salariale

Pour la masse salariale, la LSFH adoptera selon le plafond et le plancher salarial établi par ceux de la LNH. Pour la saison 2025-2026 le plafond augmentera à \$95.5 millions et le plancher sera de \$70.6 millions pour le pro. Aucune limitation pour le club école.

Durant la saison, la formation dépasse le plafond où sous plancher salarial (pro) aura 24h pour régler sa situation, dans le cas où sa situation n'est pas réglée dans le délai accordé. Le joueur habillé ayant le moins haut overall sera descendu au club école et les règles s'appliqueront du ballottage, si le cas l'exige.

Entre saison, soit le lendemain de la finale de la coupe LSFH jusqu'au début de la saison suivante, une équipe aura le droit de dépasser sa masse salariale. Mais devra respecter sa masse dès la fin du ballottage du pré saison. Ceci est une obligation, toute équipe fautive recevra un avis (24 heures) afin de se conformer aux règlements, suite à ces 24 heures, si le problème n'est pas arrangé, il sera réglé par le comité Red Flag et ce via ballottage seulement. Le non-respect de cette règle pourrait entraîner un congédiement pour son DG.

Tout joueur ayant une condition de moins 70 ne sera pas comptabilisé sur la masse salariale. (LTIR)

Un joueur qui est sous contrat dans la NHL, mais qui n'est pas éligible aux côtes de la LSFH sera considéré comme (LTIR). Ce joueur sera dans vos prospectus avec mention LTIR. Ne sera pas comptabilisé sur votre masse salariale. Sauf s'il revient au jeu par miracle vous allez devoir vous ajuster. (Cas : Carey Price ou Shea Weber)

11. Extensions de contrat

Extensions de contrat RFA

- Joueur de 18 à 27 ans qui voit son contrat prolongé dans la NHL avant le 1er décembre de la saison en cours, se verra automatiquement prolonger dans la LSFH.

Extensions de contrat UFA

- Joueur de 28 ans et plus qui voit son contrat prolongé avant l'échéance de son contrat (fin du contrat est 30 juin de chaque année) se verra prolonger automatiquement avec sa formation LSFH.
- Dans le cas qui prolonge son contrat le 1er juillet de l'année d'échéance de son contrat se verra tester le marché des joueurs autonomes l'année suivante dans LSFH.
- Chaque équipe possède un droit de conservation afin de permettre de conserver un joueur qui décide de tester le marché dans la LSFH. Sauf les 3 dernières équipes au classement générale de l'année précédente ce verront octroyer un second droit de signature.
- Tout droit de signature ne sera pas échangeable.
- Le joueur UFA qui passe d'une formation vers une autres et qui voit son contrat résigné par sa nouvelle formation ne pourras plus être échangé jusqu'à l'entre saison.

Exemple : Colorado envoie Toews vers Columbus - Columbus envoie choix 6e ronde 2027

Columbus signe extension contrat à Toews

Columbus envoie Toews au Colorado en retour d'un choix 6e ronde 2027 + 3e ronde 2028

-----**Terminé le back and fore**-----

- Chaque droit de signature devra être utilisé avant le premier match de la saison régulière.
- Un joueur sans contrat NHL mais à jouer AHL et qu'il est éligible aux côtés dans la LSFH. Ce joueur sera disponible pour une signature d'une saison au salaire minimum de la LSFH.
- Un Prospect recevra son salaire selon la référence Puck Pédia AVV dès que ce dernier reçoit des côtes dans le simulateur.
- Un joueur qui se voit racheter dans la NHL et re-signe à rabais après son rachat sera ajusté la saison suivante.
- Un joueur qui se voit résilier par son équipe NHL et qui n'obtient pas contrat NHL par la suite. Sera aussi résilier dans la LSFH à la fin de la saison en cours. Si, il a moins de 25 ans, il sera envoyé dans vos prospects. Si un joueur de 25 ans et plus ... non éligible à recevoir des côtes dans la LSFH. Il sera retiré de la base de données des joueurs LSFH.

12. Ballotage

Les exemptés du ballotage :

- Sont tous les joueurs/gardiens de 25 ans et moins. Sauf si la règle des non-exemptés s'applique.

Les non exemptés du ballotage :

- Sont tous les joueurs / gardiens de 26 ans et plus.
- Sont tous les joueurs ayant un overall de 72 et plus, peu importe l'âge.
- Sont tous les gardiens ayant un overall de 76 et plus, peu importe l'âge.

Joueur réclamé au ballotage sera envoyé dans la formation professionnelle qui l'a sélectionné.

Devra obligatoirement jouer un minimum de 10 parties avec la formation pro qui le réclame.

Si le joueur réclamé ne joue pas ses 10 parties avant la fin saison, la formation ce verra perdre son choix de 1^{ère} ronde de l'année qui sera débloquent.

-Exemple : si on peut échanger les choix de 2027-2028 et bien le 1^{er} 2029 lui sera déclaré (Forfait)

Un joueur réclamé ne pourra pas être échangé (Clause de non mouvement) jusqu'à la date limite des transactions.

Si le joueur est réclamé avant le 16e match de la saison régulière, le classement du dernier repêchage sera en vigueur.

Si le joueur est réclamé après le 16e match de la saison régulière, le classement de la présente saison sera en vigueur.

13. Ballotage début saison

Après le dernier match pré saison tous les joueurs de chaque concession se retrouveront dans la formation professionnelle, les DG auront 48 heures pour sélectionner leur formation professionnelle, ainsi tous les joueurs qui seront retranchés de la formation professionnelle seront envoyés à leur formation mineure respective en respectant la règles du ballotage.

Au ballottage de début saison, une équipe ne peut pas perdre plus de 5 joueurs. Lorsqu'une équipe réclame un joueur, celle-ci sera classée en dernière position ainsi de suite..

14. Mouvement de joueurs

Tout mouvement de joueurs d'une concession qui passe d'une formation professionnelle à une formation club école ou vice versa doit être fait via le logiciel STHS (100% sur) ou par webclient (à vos risques), ainsi tous joueurs rétrogradés dans la formation devront être soumis au règlement du ballottage s'il y a lieu.

Aucun joueur d'attaque ne pourra jouer à la position de défenseur à 5 contre 5, le seul temps ou un joueur d'attaque pourra jouer à la position de défenseur sera sur les avantages numériques de son équipe. Aucun défenseur ne pourra jouer à la position de joueur d'attaque en AUCUN cas.

Si vous pouvez changer ou ajouter une position à votre joueur. Les références doivent être fournies pour ce faire. Envoyez-moi un message indiquant la position ou les positions du joueur ainsi que la référence qui se réfère.

15. Rachat d'un joueur

Une équipe pourrait se faire valoir d'un rachat de contrat gratuitement sur un joueur ou gardien de sa concession lors de période alloué pour les rachats (1 par équipe). Ce joueur qui se voit être racheté par son équipe sera retourné dans les agents libres si qualifié à recevoir des côtes sinon il sera retiré de la base de données. Aucun rachat ne sera accepté en dehors de la période des rachats contrat fixé par la LSFH. Période de rachat sera avant le repêchage de la ligue.

16. Les cotes

Les côtes des joueurs seront selon le fichier que la LSFH choisira pour la prochaine saison. Pour la saison 2026-2027 Rating Pack Beard basée sur deux saisons. Pour être éligible à jouer dans la LSFH un joueur devra avoir des cotes selon le fichier choisi par la ligue et/ou devra avoir joué lors de la saison 2024-2025 / 2025-2026. Tout joueur n'ayant pas de côtes sera retiré de la liste. Un joueur qui ne reçoit pas de cotes mais est sous contrat sera renvoyé aux prospects de l'équipe si âgé de moins 25 ans, si plus de 25 ans il sera également dans les prospects de l'équipe mais avec une cotation LTIR jusqu'à la fin de son contrat actuel.

Un joueur blessé NHL ou recevra une cote LSFH, si le fichier RATING lui accorde des cotes.

17. Transactions

Un Directeur Général peut transiger, ses joueurs, prospects. Pour les choix de repêchage, il est possible uniquement d'échanger les choix de deux années seulement. Exemple : si nous sommes dans la saison 2025-2026, il est possible d'échanger les picks de 2026-2027 seulement.

La période de transaction débute au lendemain du dernier match des séries éliminatoires jusqu'à la date limite des transactions établie par la LSFH. En cas d'exception le commissaire pourrait changer la date avec un avis à tous.

Lorsque que 2 DG s'attendent sur une offre de transaction, un des 2 DG envoie l'offre sur le site dans la section 'TOOL' et le second DG accepte ou refuse l'offre. Une fois l'offre acceptée Un des deux Dg doit aller inscrire l'offre acceptée sur slack, section 'Transactions' Par la suite cette offre doit être acceptée par le commissaire. Si le commissaire suspect un non conforme de la transaction un RED FLAG sera levée et la transaction sera envoyer au comité RED FLAG qui eux décideront si la transaction est acceptée ou Refuser à la suite de ceci le commissaire rendra la réponse. Délai de (48h).

Toutes les transactions seront updatées après la simulation du jour, alors vos line up doivent être en règle avant la simulation du lendemain.

Il n'y aura plus de limite de transactions, cependant le comité pourrait intervenir en cas d'abus illogique.

Repêchage des recrues

La loterie sera effectuée avant la finale des séries éliminatoires de la LSFH. Et le simulateur que la LSFH utilisera sera PuckGM (du site PuckPedia) nhl draft simulator ou autre.

Une équipe ne pourra pas repêcher au 1^{er} rang plus de deux années consécutives.

La date et l'heure du repêchage annuel sera annoncée au cours de la saison régulière. Prendre note que la durée à prévoir pour le repêchage sera de 8am jusqu'à 5pm, ceci permettra de profiter de notre journée tant entendu.

L'ordre du repêchage sera établi selon le tirage de la loterie pour les équipes non participantes aux séries éliminatoires (1ère ronde seulement) et pour ronde 2-7 ordre inversé du classement saison régulière précédente. Pour les équipes participantes aux séries éliminatoires 16 à 31, leur rang de sélection aux repêchages dépend de leur élimination en série. Les équipes terminant championnes de leurs divisions choisiront entre le 25ème et 28ème rangs selon leur classement durant la saison. Les finalistes de conférence eux choisiront 29ème et 30ème selon leur classement durant la saison. Et le finaliste de la finale et le champion de la finale choisiront respectivement 31ème et 32ème rang du prochain repêchage.

Seuls les joueurs qui ont été repêché dans la Ligue Nationale de Hockey de l'année en cours, seront disponibles au repêchage de la LSFH.

Un directeur qui n'est pas présent sur les lieux, sur Slack ou bien qui n'a pas fourni de liste lors à un collègue présent au repêchage se verra sélectionner le dernier joueur de la ronde de son choix actuel qui est disponible selon la liste de hockeydb.

Ronde 1 à 7 aura lieu le samedi, date choisie par le commissaire / comité.

Horaire : Samedi

Ronde 1 – 8h00 à 9h00 suivi d'une période de discussion 30 minutes

Ronde 2 – 9h30 à 10h30 suivi d'une période de discussion 30 minutes

Ronde 3 – 11h00 à 12h00 suivi d'une période de discussion 30 minutes

Pause diner ... de retour

Ronde 4 – 13h30 à 14h15 suivi d'une période de discussion 15 minutes

Ronde 5 – 14h30 à 15h15 suivi d'une période de discussion 15 minutes

Ronde 6 et 7 - 15h30 à 17h00. Terminé

18. Prospects

Un prospect dans la LSFH est un joueur qui a été repêché dans la Ligue Nationale de Hockey. À la suite du repêchage tous les prospects se retrouveront dans la section

prospect dans la charte de profondeur de leur formation respective. Avec son rang sélection et année repêché dans la LSFH.

Tous les prospects seront inscrits dans la charte de l'équipe qui l'a repêché jusqu'à concurrence de 5 ans. Après ils seront retirés et libre comme l'air advenant un retour dans la NHL. Pour la saison 2026-2027, tous les joueurs sans côtes repêchés en 2021 seront retirés de la base de données.

19. Offre au agent libre sans restriction (UFA)

Il aura 2 rondes UFA (repêchage) les joueurs/gardiens pro.

Ordre de repêchage sera le même que lors du repêchage des recrues ronde 2 à 7.

Pour avoir droit au repêchage des 2 premières ronde (Joueurs / Gardiens pro) la formation devra avoir de l'espace sur sa masse salariale pour acquérir son choix.

Une équipe qui n'a pas l'espace salariale ne peut repêche durant les 2 premières rondes même si celle-ci désire remplir son club école.

Aucun choix ne peut être échangé.

Les joueurs UFA des 2 premières rondes recevront une clause de NON-ÉCHANGE jusqu'à 2 semaines avant la limite des transactions. Ou devra avoir joué 10 parties dans la formation pro pour avoir le droit descendre selon la règle du ballottage (Applicable ou non)

Ensuite, il aura 3 rondes UFA afin de compléter nos formations pro ou farm des joueurs restants. L'équipe n'a qu'à envoyer au commissaire les joueurs qu'il démontre de l'intérêt.

Le DG doit mettre l'ordre de la priorité des joueurs qui démontre de l'intérêt.

Exemple : 1- Jo Blo – 2- Jo Louis – 3- Jo Lebrun

Le DG ne peut pas mettre de condition à ses sélections.

Exemple : Si je gagne le joueur 1 je passe sur les autres car j'en ai plus besoin. (Ceci est pas ma job à gérer pour vous)

Maximum de 5 offres par rondes.

La roulette déterminera le gagnant si plusieurs équipes démontrent de l'intérêt envers le ou les mêmes joueurs.

Une période sera accordée pour chacune des rondes afin que vous puissiez envoyer vos offres.

Les agents libre sans restriction (UFA) de la LSFH, recevront le même salaire que lors de l'année en cours ou lors de sa dernière année contrat.

Tout joueur ayant une cote dans LSFH qui ne reçoit aucune offre de prolongation dans la NHL. Lors de l'ouverture des UFA de la LSFH, ce joueur pourrait être prolongé dans la LSFH à son ancien salaire NHL. Pour une durée de un an maximum.

20. Cotisation et confirmation

Les formations devront payer leur cotisation \$45.00 avant de faire le premier choix du repêchage de la saison en cours, soit le jour même en argent comptant ou encore par transfert bancaire.

Chaque DG devra confirmer son retour pour la saison suivante avant la fin des séries éliminatoires de la saison en cours. Une période sera annoncée.